

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2013.29 Détermination du nombre d'Adjoints.doc

L'an deux mille treize et le vendredi 13 septembre,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Didier GERIN, Maire.

Date de convocation : 9 septembre 2013

Présents : Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Daphné GAULT, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, Guy BATTIGLINI, Michel RODEL, Franck DENOLLY, Eric CLO, Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Annick MOURARET, Sandrine BONNAY

Absente excusée : Sylviane MONNOT

Secrétaires de séance : Sandrine BONNAY et Michel CROS

Pouvoir de Sylviane MONNOT à Michel CROS

Monsieur le Maire, sitôt après son élection, demande à l'assemblée de déterminer le nombre d'adjoints à élire suivant l'article L 2122 - 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'application de cet article donne la possibilité d'élire au maximum quatre adjoints (le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif du conseil municipal).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté

DECIDE de fixer à quatre le nombre d'adjoints à élire, ceci dans le souci de la répartition des tâches à accomplir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

Didier GERIN

